



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS de la
REUNION du COMITE SYNDICAL du 16 DECEMBRE 2013**

L'An Deux Mille Treize, le Seize Décembre, à Dix Huit Heures Trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Mme NICOLAS, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur GELIN, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur FIORINI
Absent excusé : Monsieur SAUNIER

Objet :
**Ouverture du poste
de secrétaire du Sim
au cadre d'emploi
des adjoints
administratifs**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégories C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant que ce poste n'est ouvert qu'aux adjoints administratifs de 1^{ère} classe, conformément à la délibération D 08 08 651.

Que ce poste étant vacant à compter du 1^{er} janvier 2014 pour cause de départ à la retraite de l'agent, il convient d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Après délibération,

Le Comité Syndical à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture du poste au cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- **DECIDE** d'ouvrir les crédits correspondants au chapitre 12 du budget du SIM.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS**

Le Président du SIM Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'état et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 17 décembre 2013.

Le Président

Bernard BÉGIN

